

22 October 2025, 16:30

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE DES ÉTATS PARTIES

Note conceptuelle : Débat thématique général – Mesures concrètes visant à renforcer la Cour pénale internationale

Vingt-quatrième session de l'Assemblée

Du 1er au 6 décembre 2025

Au cours de la période intersessions, plusieurs événements ont mis à l'épreuve la résilience de la Cour pénale internationale. Des sanctions ont été imposées par les États-Unis à l'encontre de responsables élus de la Cour, notamment le Procureur, deux Procureurs adjoints et six Juges – ainsi qu'à l'encontre de personnes coopérant avec la Cour. Lesdites sanctions, qui affectent la capacité de neuf fonctionnaires élus de la Cour à exercer normalement leurs activités et fonctions quotidiennes, constituent une réponse directe à l'exercice par ces fonctionnaires de leurs mandats dans le plein respect du Statut de Rome. La Cour a également été la cible d'une cyberattaque très élaborée qui visait à infiltrer ses systèmes informatiques et à perturber son fonctionnement.

En dépit de ces défis, la Cour a continué à remplir son mandat et à mener à bien ses travaux de manière ininterrompue, démontrant ainsi sa détermination et son engagement à rendre justice aux victimes des crimes les plus graves qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

En tant qu'architectes du système du Statut de Rome et organe administratif de la Cour, les États parties jouent un rôle primordial. Dans ce contexte, les États parties sont invités à saisir l'occasion du débat général de la vingt-quatrième session de l'Assemblée des États parties en vue de réaffirmer leur soutien continu à la Cour et d'examiner les mesures concrètes que l'Assemblée peut adopter afin de protéger la Cour et de renforcer le système du Statut de Rome.

Le débat thématique devrait aboutir à l'adoption d'un document dans lequel les États parties s'engageront à prendre certaines mesures concrètes visant à renforcer la résilience de la Cour.